

LE NOMBRE DE SOCIÉTÉS JETANT L'ÉPONGE NE DIT PAS TOUT, ET

Faillites : moins grave

Le nombre d'entreprises déposant le bilan est considéré comme un important indicateur économique, très suivi d'un mois à l'autre. Ce fétichisme s'avère pourtant très excessif.

Après une accalmie en avril, le nombre de faillites enregistrées dans notre pays a repris sa courbe ascendante en mai, a signalé le bureau Graydon: les 1.035 dépôts de bilan du mois dernier marquent une hausse de 25% à un an d'écart. L'année 2011 risque donc de rester dans le haut de la fourchette historique, comme la précédente. La Belgique ne sort

1.035

DÉPÔTS DE BILAN

ont été enregistrés en mai 2011 en Belgique, selon Graydon.

cependant pas du lot: dans l'ensemble du monde comme dans la zone euro, les faillites ne devraient refluer que de 5% cette année, estime l'assureur-crédit Euler Hermes, après - 4% et + 1% respectivement l'an dernier. Pas de quoi compenser le bond de 28% observé tant en 2008 qu'en 2009 au niveau mondial! La Belgique navigue aujourd'hui autour de 10.000 dépôts de bilan par an, alors que le maximum de la fin des années 1990 (1997) se situait à 7.751 et que l'on vient de 3.856 défaillances à peine en 1990. Il semble donc que notre tissu d'entreprises se soit gravement fragilisé au cours des 20 dernières années. Un examen plus attentif de la situation permet toutefois de dédramatiser dans une large mesure, et ceci sur plusieurs plans.

Une faiblesse structurelle

Première question: ces faillites sont-elles plus ou moins graves? Mille petits commerces en plus qui disparaissent, c'est regrettable, mais si l'on relève dans le même temps 50 belles PME en moins dans la nécrologie entrepreneuriale, il est fort possible que la situation se soit globalement améliorée. Deuxième question, plus basique encore: le nombre de faillites augmente-t-il plus ou moins vite que le nombre total d'entreprises enregistrées en Belgique? C'est en effet la proportion, et non le nombre absolu, qui révé-

lerait une détérioration de la situation.

Le graphique ci-contre, totalement inédit, répond à cette seconde interrogation en mettant en perspective le nombre de faillites et la proportion que celles-ci représentent par rapport à l'univers d'entreprises existant. Il n'infirme pas la détérioration présumée, mais la relativise un peu. Le nombre d'entreprises enregistrées dans notre pays ayant progressé de quelque 20% en 20 ans, le taux de défaillance n'a pas triplé, comme le nombre de faillites, mais a un peu plus que doublé, passant de 0,6% à la fin des années 1980 à 1,3% en 2009 et 2010.

Ce graphique met par contre en lumière un phénomène largement passé sous silence: le taux de défaillance progresse inexorablement, sans guère être influencé par la situation conjoncturelle. La fragilité accrue des entreprises est donc essentiellement structurelle et ne peut guère être attribuée à la crise. Pas plus la dernière en date que les précédentes...

Faillite très... temporaire

Retour à la gravité des disparitions. Force est de constater que l'on n'a pas connu, au cours des dernières années, de faillite d'une ampleur comparable à celle de la Sabena, souligne Paul Becue, *general manager* d'Euler Services Belgium. Intervenue le 7 novembre 2001, elle aurait entraîné la perte de 17.000 emplois et coûté 0,65% de PIB à notre pays, prévoyait le Bureau du Plan au début de l'année suivante. On est très loin du compte avec les principales victimes de

**PAUL BECUE,
GENERAL MANAGER
D'EULER SERVICES
BELGIUM**

«L'insolvabilité officielle est beaucoup moins importante que l'insolvabilité présumée!»



OCCULTE MÊME L'ESSENTIEL

qu'on l'affirme!

2010. Première de la liste sur la base du chiffre d'affaires (170 millions d'euros): Stelman Diamond, dont l'impact fut quasiment nul au niveau de l'emploi. Il n'en alla pas de même avec Veehandel R. Van Calster, dont le sort fut scellé en juillet, soit deux mois seulement après la faillite frauduleuse de son principal client, un abattoir néerlandais. Un tel examen individuel peut rectifier le tir de manière largement positive. Ainsi Decto Fleurus, qui a dû jeter le gant suite à l'effondrement des commandes de son client (à 80%!) Caterpillar, n'a pas laissé ses 91 employés sur le carreau: activité et personnel furent repris par la société française FLP. Renaissance partielle aussi pour Mitra Energy & Infrastructure, à Wavre, devenu Mitra Innovations. «Le passif social était trop lourd», regrette Jean Gabriel, son administrateur délégué. L'emploi a été réduit d'un tiers et un autre tiers suivra, mais le dernier tiers du

personnel, le plus qualifié, devrait donc garder son emploi.

Moins de 15% des créances perdues

A défaut de pouvoir passer en revue les près de 10.000 entreprises disparues l'an dernier, une autre approche permet de quantifier l'impact économique des faillites: le montant des créances.

La fragilité des entreprises est structurelle et ne peut être attribuée à la crise.

Pour 2010, on arrive à 660 millions d'euros, a calculé Paul Becue, du moins sur base des bilans connus, c'est-à-dire déposés. Or, les entreprises en difficulté ont tendance à traîner la patte en ce domaine; c'est même un excellent clignotant pour un assureur-crédit! En tenant compte des abonnés absents, on approche probablement le mil-

liard. Est-ce énorme... ou pas?

Intrum Justitia, leader européen dans la gestion du crédit, estime que les créances jamais recouvrées se montent à 1,8% environ du chiffre d'affaires en Europe et que cette proportion grimpe à 2,4% en Belgique. Ceci équivaut à 7 ou 8 milliards d'euros par an, pas moins! Le milliard relatif aux faillites n'en représenterait donc que 15%, voire moins encore. «L'insolvabilité officielle est moins importante que l'insolvabilité présumée», confirme Paul Becue, c'est-à-dire celle qui se traduit par le non-paiement durant les cinq mois suivant l'introduction du dossier par le client.»

Voilà qui éclaire d'un autre jour le phénomène des faillites! Leur évolution est non seulement un peu moins grave qu'il n'y paraît sur base des chiffres absolus, mais leur impact économique serait, lui, presque marginal au niveau des créances perdues! Surprenant...

© GUY LEGRAND

